

SAINT ETIENNE HORS CADRE

Flâneries design et créatives

CIRCUIT RESPONSABLE

SÉJOUR
FLÂNERIES EN MODE ÉCORESPONSABLE

ENTRE VILLE ET PILAT

2 JOURS / 1 NUIT

Tarifs GROUPE 2027

Devis



Jour 1

CHOCOLATERIE DES PRINCES

9h35 : arrivée sur le parking de la chocolaterie et déposé des clients.

9h45 : visite guidée de la Chocolaterie Des Princes à La-Tour-en-Jarez.

En poussant les portes de cette illustre chocolaterie – 126 ans tout de même, vous découvrirez un savoir-faire artisanal, un patrimoine vivant ancré dans notre territoire. **Enfilez une charlotte, une blouse** et c'est parti pour un tour au cœur des ateliers.

Ici, la magie du bon chocolat opère grâce à des mains expertes, véritables gardiennes du processus de fabrication. Vous vous demandez pourquoi le Malakoff est irrégulier presque biscornu ? C'est simplement parce qu'il est fabriqué à la main ! **On rencontre les stars de la maison de très près puisqu'il n'y a pas de vitres entre vous et les chaînes de production**. Saviez-vous que les "Grêlons du Pilat" ou "l'Anthracite" rendent hommage à notre passé minier et à nos montagnes ?

Le clou de la visite ? C'est la mise en lumière des machines - leurs fonctions et surtout l'indispensable travail de l'artisan chocolatier. Vous explorerez chaque recoin des ateliers, de la présentation de la matière première jusqu'à l'emballage final en passant par toutes les étapes de fabrication. Bref, cette visite va vous régaler.
Boutique.

11h45 : fin de la visite et départ de la chocolaterie pour rejoindre le restaurant.



MATIN
OU
VILLAGE CAFÉ CHAPUIS – Visite du musée

9h50 : arrivée sur le parking du Village Café Chapuis à Saint-Étienne.

10h00 : visite guidée du musée au Village Café Chapuis.

Il y a comme une odeur de café dans l'air... Ne cherchez plus, ce sont les ateliers de torréfaction des Cafés Chapuis qui (r)éveillent vos sens !

Vos sens parlons-en ! Toucher, goût et odorat sont mis à contribution lors de la découverte de ce lieu. Vous faites le tour du musée en compagnie d'un barista – c'est le sommelier du café qui vous livre (presque) tous ses secrets à travers une déambulation ludique et instructive. Vous croiserez des vieux moulins à café, des machines anciennes et même un petit torréfacteur manuel. Après avoir fait le plein de belles découvertes, terminez la visite par une petite tasse de café dans l'espace coffee shop.
On repart impérativement avec les bâtons crème de la boutique, un vrai délice.
Boutique.

11h45 : fin de la visite et départ du Village Café Chapuis pour rejoindre le restaurant.

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.
Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.
Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

12h30 : déjeuner au Valjoly à Sorbiers

« LE VALJOLY »

Apéritif Kir **ou** jus de fruits
-
Terrine de poisson aux légumes
ou Verdurette de saison, bavarois de tomate, crème de basilic
ou Terrine de volaille à la fourme de Montbrison et sa petite salade
ou Brioche farcie au saumon, sauce aux herbes
-
Noix de joue de bœuf mitonné longtemps, garnitures
ou Ballottine de volaille citron romarin, garnitures
ou Jambon cuit à l'os, sauce madère
ou Dos de colin, crème de crustacés et ses garnitures
-
Soufflé glacé au parfum exotique
ou Tarte aux pommes tièdes, glace vanille
ou Crème caramel à l'ancienne

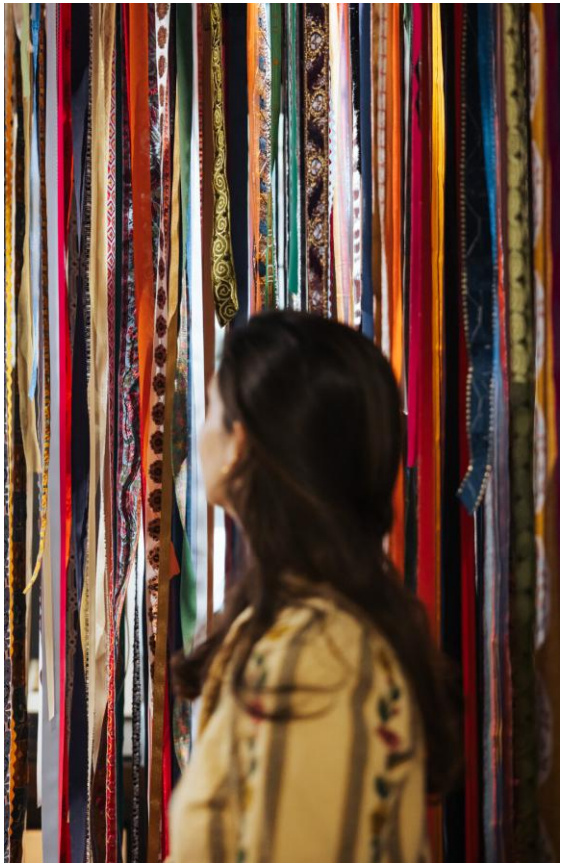
¼ de vin et café ou infusion par pers
- - - - -

Option supplément fromage : + 2,50 €

Assiette de fromages régionaux **ou** fromage blanc à la crème

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites-le-nous lors de votre réservation.
Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h30 : départ du restaurant, reprise du bus.



APRÈS-MIDI
MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE

15h10 : arrivée sur le parking et rejoindre à pied (80m) votre guide à l'accueil du musée d'Art et d'Industrie à Saint-Étienne.

15h15 : visite guidée « La mécanique de l'art »
C'est l'un des parcours permanent du musée. Ici, œuvres décoratives et mécanismes industriels du XIXe siècle se croisent et se répondent. Dans la salle des rubans, cet accessoire du quotidien change de dimension : créations de Haute Couture, rubans techniques et tiroirs débordants d'échantillons colorés se côtoient. On passe ensuite à la salle des métiers, avec une scénographie revisitée. Les métiers à tisser sont toujours là, avec un petit nouveau : le métier à images. Et les autres collections ? Les armes prennent place à l'étage, tandis que les cycles s'installent dans la salle voûtée du sous-sol. Le parcours vient tout juste d'être repensé. Baptisé « Vélo, moteur d'innovation », il propose un nouveau regard sur la collection. Alors partant pour redécouvrir le musée ?

Boutique

17h00-17h15 : fin de la visite, passage en boutique pour ceux qui le souhaitent.
Temps libre en ville.

18h00 : reprise du bus pour rejoindre l'hôtel.

19h15 : arrivée à l'hôtel de votre choix en catégorie 3* ou 4****.**

Dîner et nuitée et petit déjeuner.



JOUR 2

MAISON DES TRESSES ET LACETS

10h05 : arrivée sur le parking du musée et rendez-vous à l'accueil.

10h15 : visite guidée de la Maison des Tresses et Lacets.

Quand on sait que cette ancienne fabrique est gardienne d'un savoir-faire régional, on pousse ses portes. Plus de 50 métiers **à tresser en bois** et en fonctionnement mettent à l'honneur l'ingéniosité mécanique des machines. Ils sont en noyer, hêtre, buis, charme et fabriquent des galons aux noms évocateurs : "princesse", "escargot"…
Les cannettes colorées s'entrecroisent dans un véritable ballet et fabriquent sous vos yeux des lacets, cordons, serpentines…

Le plus du musée ? C'est le parcours extérieur de découverte des installations hydrauliques de la source aux métiers. Si vous n'avez jamais vue de roue à augets, le musée en possède une de 15 tonnes et de 6 mètres de diamètre.

Boutique.

12h00 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.



OU MATIN
LA MOURINE – MAISON DE LA FORGE

10h00 : visite guidée de la Mourine - Maison de la forge à Saint-Martin-la-Plaine.

C'est dans un bâtiment tout en pierres et en briques qu'on découvre l'histoire des forgerons. On y pénètre avec l'image d'un homme tapant sur une enclume avec son marteau. Être forgeron, c'est un peu ça, mais pas que !

De l'artisan du 19ème à la forge industrielle moderne, le métier a bien changé. Ici, on vous parle de la vie des forgerons, de leur travail, de leurs techniques. Partout ça déborde d'objets forgés : clefs, outils, pièces mécaniques, œuvres d'art…
On adore l'énorme soufflet actionné par le mécanisme de la roue à chiens et le bureau du patron. Enfin, sous l'œil de la grande statue forgée de Saint-Éloi (le patron des forgerons) on grimpe à l'étage. On y déniche encore de belles pépites comme des pièces forgées de haute technologie.
Vous l'aurez compris, à la Mourine, on n'allume plus le four, mais après cette visite, le vieil adage « c'est en forgeant qu'on devient forgeron » n'aura plus de secrets pour vous.
Boutique.

12h00 : départ du musée pour rejoindre le restaurant.

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.
Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert. Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

12h30 : déjeuner à la Maison Duculty à La Terrasse sur Dorlay

« DUCULTY»

Menu Spécialités locales

Apéritif Kir **ou** jus de fruits

-

Assiette du Pilat (**plat complet chaud et froid**)
Charcuterie maison (saucisson sec, jambon cru, rillette, copa), salade, bruschettas, saucisson chaud, sarasson, râpée (spécialités stéphanoises)

-

Plateau de fromage **ou** blanc crème

-

Assiette de mignardises

Café ou thé, 1 bouteille de vin pour 6 personnes

14h30 : départ du restaurant, reprise du bus.



APRÈS-MIDI

SITE DE LA CHARTREUSE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

15h15 : arrivée sur le parking du Site de la Chartreuse et rendez-vous à l'accueil de l'Office de Tourisme.

15h30 : visite guidée
Pour trouver l'une des plus belles pépites du Pilat, c'est à **Sainte-Croix-en-Jarez** qu'il faut aller.
Ce lieu insolite et unique en France est protégé au titre des **Sites patrimoniaux remarquables** et a décroché les labels **Plus Beaux Villages de France®** et **Les Villages de Caractère en Loire**. Découvrez le destin hors du commun de ce village, installé dans un ancien monastère chartreux du XIVe siècle.
En compagnie d'un guide, partez sur les traces des moines Chartreux et découvrez les secrets de leur vie quotidienne. Pour le décor, vous allez être gâtés. Églises, cloître, cuisines, ermitage… ce ne sont pas les bâtiments qui manquent. C'est drôlement grand ici. Bref, sortez des sentiers battus, programmez vite une virée à la Chartreuse.

16h45 : Passage en boutique : dégustation gratuite de Chartreuse / jus de fruits + achats.

INCLUS DANS VOTRE PROGRAMME
Dégustation de produits gourmands de la ferme à 300m de la chartreuse

18h environ : fin de la visite et de la dégustation, départ du Site de la Chartreuse.
Fin de nos services.
Bon retour.

TARIFS 2027

Séjour « Flâneries en mode écoresponsable »
Entre ville et Pilat 2 jours / 1 Nuit

Tarifs indicatifs par personne hébergée en chambre double ou twin en hôtel * ou **** pour une arrivée un vendredi.**

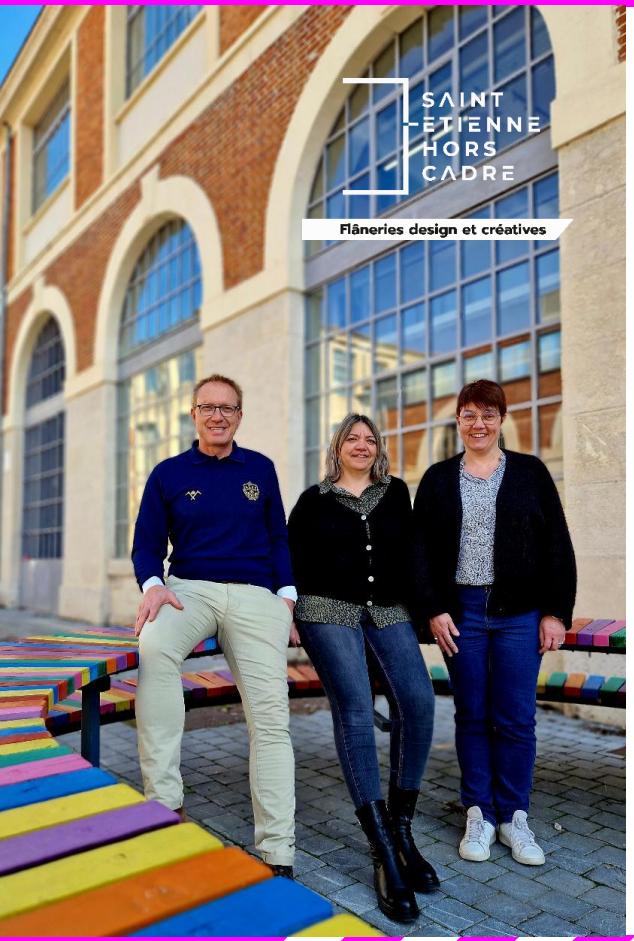
208,00 € TTC / personne (20 pers minimum à 40 pers.)
203,00 € TTC / personne (41 pers à 45 pers. maximum)

Circuit de 70 km environ sur place en fonction de votre lieu d'hébergement.

Ce prix comprend : les visites contenues dans ce programme (hors options), les nuitées, dîner, petit déjeuner et taxes de séjours.
Une gratuité chauffeur.

Ce prix ne comprend pas : le transport, les services d'un accompagnateur sur place, les extras consommés en dehors des menus proposés, le supplément single.

Conditions :
Valable pour une arrivée un vendredi;
Tarifs variables selon l'hôtel choisi et les dates du séjour;
Nombre maximum variable selon les visites choisies.
Minimum 20 personnes.
Un acompte de 30% vous sera demandé après confirmation du dossier. Montant et date de versement seront précisés dans le contrat.
Option :
Les fromages sont en option et doivent être réservés lors de votre confirmation.



Contactez-nous, on s'occupe de tout.

SÉJOURS & CIRCUITS

Christophe ROY
04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

Paula ROYON
04 77 49 39 15 • 07 57 08 81 96

groupes@saint-etiennetourisme.com

www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours

VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

Estelle CHARVOLIN
06 62 93 49 43
e.charvolin@saint-etiennetourisme.com

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
saintétienne Ville de design Membre du Réseau UNESCO des villes créatives depuis 2010
QUALITÉ TOURISME
ISO 20121 BUREAU VERITAS Certification
SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole tourisme & congrès

Autorisation n°IM042100016 – garantie financière assurée par assurance APST

Formulaire d'information standard – Vente de séjour packagé de plus de 24 h et/ou incluant l'hébergement.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme et Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Saint-Étienne Tourisme et Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot 75017 Paris 01 44 09 25 35 info@apst.travel
- Si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme et Congrès.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (CPV) DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME ET CONGRÈS.

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme et Congrès préalablement à la signature du contrat.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme et Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme et Congrès et consultables et téléchargeables sur le site internet : **https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/**

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie…) proposés par Saint-Étienne Tourisme et Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, soit sur place, soit par courriel à **groupes@saint-etiennetouisme.com**, soit par courrier à Saint-Étienne et Congrès Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50% pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme et Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou « supplément single ».

2-2 Pour la réservation de visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme et Congrès en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximales de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2ème guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées…) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC.

Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme et Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les prix ont été établis au 30 Septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne peut être tenue responsable.

5. Paiement

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants annoncé à J-3 pour les déjeuner croisière ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat.

Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme et Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme et Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,

Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,

Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme et Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à groupes@saint-etiennetourisme.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne.
- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraine la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

a) **D'individuels dans un groupe** :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,
- annulation entre le 30ème et le 21ème jour inclus : 25 % du prix du séjour,
- annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus : 75 % du prix du séjour,
- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) **D'un groupe :**

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,
- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,
- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,
- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,
- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Selon les prestataires touristiques sélectionnés, des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.
En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.
Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.
Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :
1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme et Congrès notifie l'annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :
- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.
2. Autres cas d'annulation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès.
Lorsqu'avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme et Congrès annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OT.

6.3 Cas de force majeure

Le client et Saint-Étienne Tourisme et Congrès ont le droit d'annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d'annulation lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation, d'une pandémie, d'un arrêté préfectoral – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.
La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre Saint-Étienne Tourisme et Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme Saint-Étienne Tourisme et Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais d'annulation appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l'annulation du contrat.

7. Modification

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme et Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire…) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.
Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le(s) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9 – Pénalité de retard

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

10. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. Saint-Étienne Tourisme et Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme et Congrès du fait de la cession du contrat.

11. Responsabilités

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté conformément aux termes de l'article R221-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage).
Saint-Étienne Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.
Le client informe Saint-Étienne Tourisme et Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.
Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

12. Assurance

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.
Dans les autres cas nous vous invitions à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

13. Protection des données personnelles

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).
Avec votre accord express nous procèderons à l'envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication digitale ou en adressant un courriel à donneespersonnelles@saint-etiennetourisme.com, soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité.
Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à donneespersonnelles@saint-etiennetourisme.com soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité.
Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.
Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site *www.saint-etienne-hors-cadre.fr* causant un préjudice quelconque à Saint- Étienne Tourisme et Congrès ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

15. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme et Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme et Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

16. Réclamation / Litige

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.
Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme et Congrès par courriel : groupes@saint-etiennetourisme.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.
Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).
Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site https://webgate.ec.europa.eu/odr pour régler son litige.
Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Étienne pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Saint-Étienne Tourisme et Congrès
Forme juridique : EPIC
N° Siret : 495 315 426 000 17
Code APE : 7990Z
Immatriculation Atout France : IM042100016
Garanties Financières : APST
15 avenue Carnot - 75017 Paris
Assurance MAIF, contrat
200 avenue Salvador Aliende - 79018 Niort Cedex 9
N°3664912A
N°TVA intracommunautaire : FR89495315426
Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 49 39 00
Tarifs non contractuels.